

PROCES VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 20 05 2025

2 JCS

SAS au capital de 1.000 euros
26 avenue de Fontregeire
34340 Marseillan
RCS Béziers 853 041 044

L'an 2025, le 20 mai à 10h00, les associés de la société **2 JCS SAS** au capital de **1.000 Euros**, divisé en 100 actions de 10 euros chacune, immatriculée au RCS de Béziers sous le numéro 853 041 044, et dont le siège social est établi 26 avenue de Fontregeire, 34340 Marseillan, se sont réunis.

Sont présents :

- **Mlle DUBIEF Jade 10 actions, numérotées de 1 à 10.**
- **M DUBIEF Stéphane détenant 90 actions, numérotées de 11 à 100**

Représentant 100 % des parts sociales, le Président constate que l'assemblée est valablement constituée, que le quorum exigé par les statuts est atteint. Il déclare que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité requise. A pris les décisions ci-après relatives à :

- Cession d'actions.
- Démission du Président et nouvelles nominations
- Mis à jour des statuts
- Formalités à accomplir

PREMIERE RESOLUTION

Conformément aux statuts et plus précisément à l'article 8 des statuts, le Président décide d'agréer en qualité de cessionnaire Monsieur **DUBIEF Jules**, né 17 02 2005 à Clermont-Ferrand, de nationalité Française, demeurant 5 rue Vincent Scotto, 34350 Valras Plage

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Le président constate et valide la cession d'actions, ci-dessous:

Cession de 90 actions de la SAS **2 JCS**, qui intervient entre **DUBIEF Stéphane** et **DUBIEF Jules**. Cette cession d'actions a été réalisée le 20 05 2025 par un acte séparé sous seing privé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Monsieur **DUBIEF Stéphane** décide de démissionner de son poste de Président et est nommé Directeur Général. Monsieur **DUBIEF Jules** est nommé Président pour le remplacer.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Le président décide la mise à jour des statuts de la société **SAS 2JCS** suite à ces modifications.


Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DERNIERE RESOLUTION


Le président confère tous pouvoirs à RIDE GESTION SAS, représentée par Débora MESURON assistante, porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal afin d'accomplir toutes les formalités consécutives aux décisions prises.

Des décisions qui précèdent, il a été établi le présent procès-verbal, signé par les membres de l'assemblée présents et consigné sur le registre de ses décisions.

Fait le 20 05 2025 en 3 exemplaires



DUBIEF Stéphane



DUBIEF Jade